

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 02/10/2023

**Délibération n° 2023-082  
Séance du 26 septembre 2023**

-----  
Subvention à l'Association Française  
contre les Myopathies (AFM) dans le  
cadre du TÉLÉTHON 2023  
-----

**Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 14 septembre 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver le principe et les modalités du soutien logistique du SIAAP à la démarche de ses agents lors du TÉLÉTHON qui se déroulera les 8 et 9 décembre 2023 et la subvention de 10 000 € à l'Association Française contre les Myopathies (AFM),

**Après en avoir délibéré**

**Article 1 :** Autorise Monsieur le Président à verser une subvention de 10 000 € à l'AFM dans le cadre du TÉLÉTHON, qui se déroulera du vendredi 8 au samedi 9 décembre 2023, et à mettre à la disposition de cette manifestation les moyens matériels nécessaires.

**Article 2 :** Dit que les dépenses seront imputées sur le budget de fonctionnement du syndicat.

**Le Président**

  
**François-Marie DIDIER**